
État des détenus dans les maisons d'arrêt, de justice et de détention du département de Paris au 11 nivôse, lors de la séance du 13 nivôse an II (2 janvier 1794)

Citer ce document / Cite this document :

État des détenus dans les maisons d'arrêt, de justice et de détention du département de Paris au 11 nivôse, lors de la séance du 13 nivôse an II (2 janvier 1794). In: Tome LXXXII - Du 30 frimaire au 15 nivôse an II (20 Décembre 1793 au 4 Janvier 1794) p. 569;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1913_num_82_1_37900_t1_0569_0000_21;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

crier, en la défendant, en mourant pour elle :
Vive la Montagne ! vive la patrie ! vive la République ?

« A Besançon, le 4 nivôse, an II de la République, une et indivisible.

(*Suivent 17 signatures.*)

« Représentants, à l'instant que le bataillon se dispose à signer, la trompette sonne et nous appelle à Beaume-les-Dames contre une horde de factieux et de fanatiques : Oh ! nous les mettrons à la raison et ça ira.

« REBIN, *sous-lieutenant*; LUCOTTE, *quartier-maître.* »

A LA CONVENTION NATIONALE.

Hymne des canonnières du 8^e bataillon de la Côte-d'Or (1).

Salut, respect, obéissance
 A nos Montagnards immortels.
 O liberté ! sans leur constance
 Déjà tu n'aurais plus d'autels.
 D'un tyran que la France abhorre
 Leur bras punit tous les forçats,
 Et sans eux, Antoinette encore
 Méditerait ses noirs projets.

Entends, sénat auguste et sage,
 Nos cris d'amour et nos serments.
 (La Côte-d'Or donne en partage
 La franchise à tous ses enfants.)
 Vainqueurs des Lyonnais rebelles,
 Nous jurons d'une seule voix
 D'être debout en sentinelles
 Tant qu'il existera des rois.

Ah ! quelle cause intéressante !
 L'un défend sa propriété,
 L'autre, un père, l'autre une amante,
 Tous ensemble la liberté.
 Peut-on douter de la victoire ?
 Nous combattons dans ce grand jour,
 Pour la patrie et pour la gloire,
 Pour la nature et pour l'amour.

Sénat, dans ces moments d'alarmes,
 Ne t'endors point dans le repos.
 Tant que nous garderons nos armes,
 Sois à ton poste, à tes travaux ;
 Et bientôt, si tu nous secondes,
 Des tyrans nous sommes vainqueurs !
 La liberté joint les deux mondes,
 Par les seuls nœuds aux trois couleurs.

Par BRISSEBARRE, *capitaine d'artillerie au 8^e bataillon de la Côte-d'Or.*

Les administrateurs du département de Police envoient l'état des détenus dans les maisons d'arrêt, de justice et de détention, au 11 de ce mois : il s'élève à 4,700.

Insertion au « Bulletin » (2).

Suit le texte de la lettre des administrateurs du département de Police (3).

« Commune de Paris, le 12 nivôse, de l'an II de la République une et indivisible.

« Les administrateurs du département de

Police te font passer le total des détenus dans les maisons de justice, d'arrêt et de détention, du département de Paris, à l'époque du 11 dudit. Parmi les individus qui y sont renfermés, il y en a qui sont prévenus de fabrication ou distribution de faux assignats, assassinnats, contre-révolution, délits de police municipale, correctionnelle, militaire; d'autres sont détenus pour délits légers; d'autres enfin sont arrêtés comme suspects.

« Conciergerie.....	527
« Grande Force.....	582
« Petite-Force.....	287
« Sainte-Pélagie.....	225
« Madelonnettes.....	244
« Abbaye.....	140
« Bicêtre.....	761
« A la Salpêtrière.....	365
« Chambres d'arrêt, à la Mairie.....	96
« Luxembourg.....	405
« Maison de suspicion, rue de la Bourbe.....	360
« Piepus, faubourg Saint-Autoine.....	169
« Réfectoire de l'Abbaye.....	67
« Les Anglaises, rue Saint-Victor.....	115
« Les Anglaises, rue de Lourcine.....	79
« Les Carmes, rue de Vaugirard.....	42
« Les Anglaises, faubourg Saint-Autoine.....	41
« Ecossois, rue des Fossés-Saint-Victor.....	78
« Maison des Fermes.....	27
« Maison Mahay, rue du Chemin-Vert.....	41
« Belhomme, rue Charonne, n ^o 70.....	49
« Total général.....	<u>4,700</u>

« Certifié conforme aux feuilles journalières à nous remises par les concierges des maisons de justice et d'arrêt du département de Paris.

« DANGÉ; GAGNANT; HEUSSÉE. »

Le conseil administratif du département du Gard envoie à la Convention une adresse qu'il lui a votée sur la nouvelle de la prise de Toulon. Il annonce que notre armée des Pyrénées-Orientales vient de remporter une nouvelle victoire sur les Espagnols.

Mention honorable et insertion au « Bulletin » (1).

Suit la lettre du conseil administratif du département du Gard (2).

Au citoyen Président de la Convention nationale.

« Nîmes, le 2 nivôse, l'an II de la République française, une et indivisible.

« Citoyen Président,

« Aussitôt la nouvelle de la prise de Toulon reçue, le conseil administratif du département du Gard a célébré une fête dans le temple de la Raison, à laquelle les pouvoirs constitués et la Société populaire de Nîmes ont assisté.

(1) Archives nationales, carton C 289, dossier 889, pièce 16.

(2) Procès-verbaux de la Convention, t. 28, p. 219.

(3) Archives nationales, carton C 288, dossier 884, pièce 30.

(1) Procès-verbaux de la Convention, t. 28, p. 220.

(2) Archives nationales, carton C 288, dossier 884, pièce 4.